

**INSCRIPTION AUX EXAMENS FINAUX DE LA MAÎTRISE D'AGRICULTEUR / TRICE
SESSION 2027 SELON LE REGLEMENT DU 18.12.2014**

1. DONNEES PERSONNELLES

Nom de famille : Prénom(s) :

Rue :

NP et Domicile : Canton :

Commune d'origine :

Date de naissance :

☎ portable :

Adresse E-mail :

N° AVS :

Remarque : Si vous refusez de voir votre nom publié lors d'informations concernant la maîtrise (p.ex. publication dans l'Agri), veuillez nous l'indiquer.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- a. Brevet d'agriculteur / d'agricultrice obtenu en:
- b. Formation modulaire
Modules inscrits cette session afin que nous
puissions contrôler votre admissibilité à l'examen
final

3. INSCRIPTION AUX EPREUVES DE L'EXAMEN FINAL

Epreuve	Date	Lieu	Taxe	Inscription
1 Gestion d'entreprise (écrit du M01)	17 mars 2027	☐ Agrilogie ☐ ECE Arc jurassien ☐ Grangeneuve ☐ Changins	Fr. 175.-	☐ oui
2 Business plan	15 avril 2027	AGORA		
3 Entretien professionnel sur la base du business plan	10 juin 2027	Grange-Verney	Fr. 570.-	☐ oui*

*L'inscription séparée aux épreuves 2 et 3 n'est pas autorisée.

Je souhaite une mesure de compensation des inégalités (voir information ci-dessous) ☐ oui

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION

Les informations ont un caractère **indicatif**. Elles sont utiles pour l'organisation de l'examen final.

Nom de l'exploitant et adresse de l'exploitation			
Statut du candidat	☐ chef·fe d'entreprise ☐ co-exploitant·e ☐ employé·e		
Mode d'exploitation (PER, BIO)		SAU totale	
Utilisation du sol (cultures, surface)			
Espèces et effectifs des animaux	_____ UGB vaches laitières ; _____ UGB vaches mères/bovins à l'engrais ; _____ porcs ; _____ ovins ; _____ caprins ; _____ chevaux ; _____ volaille ; autre : _____		
Autres branches d'activité			

**INSCRIPTION AUX EXAMENS FINAUX DE LA MAÎTRISE D'AGRICULTEUR / TRICE
SESSION 2027 SELON LE REGLEMENT DU 18.12.2014**

Par ma signature, je certifie l'exactitude des renseignements.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Délai d'inscription : **31 octobre 2026 (inscriptions tardives soumises à fr. 200.- de supplément)**

Envoi à : **Direction des examens professionnels agricoles
c/o AGORA
Avenue des Jordils 1 / CP 1080
1001 Lausanne
info@agora-romandie.ch**

**INSCRIPTION AUX EXAMENS FINAUX DE LA MAÎTRISE D'AGRICULTEUR / TRICE
INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN FINAL**

CONDITIONS D'ADMISSION

- Brevet du champ professionnel de l'agriculture, ou brevet de paysanne, autre titre jugé équivalent
 - Tous les candidats sont autorisés à se présenter à l'épreuve 1 de la maîtrise, même s'ils n'ont pas encore obtenu le brevet
- Modules M02, M03 et M04 acquis, 20 points acquis dans les modules techniques capitalisables (y compris les points acquis au brevet). Deux possibilités :
 - Tous les modules ont été acquis lors des précédentes sessions d'examen : mentionnez-le au point 2 ci-dessus
 - Une partie des modules manque : indiquez modules auxquels vous êtes inscrit-e pour cette session d'examens (point 2)

INSCRIPTION PARTIELLE AUX EPREUVES D'EXAMEN

- L'inscription séparée aux épreuves de l'examen final est possible, à l'exception des épreuves 2 et 3, qui doivent être passées la même année.

MESURES DE COMPENSATION DES INEGALITES

Si vous souffrez d'un handicap nécessitant un aménagement des examens (dyslexie, surdité, par exemple), des mesures peuvent être mises en place pour que vous disposiez des mêmes chances de réussite que les autres candidats. Afin de pouvoir mettre en place les mesures, nous devons recevoir votre demande au moment de l'inscription, et joindre un certificat médical datant de moins de 5 ans et indiquant les mesures appropriées.

ANNEXES A JOINDRE A L'INSCRIPTION

Documents à joindre à la première inscription :

- Copie du brevet, s'il n'a pas été délivré par la direction romande des examens professionnels agricoles (AGORA)
- Copie d'une pièce d'identité munie d'une photo

Documents à joindre lors de l'inscription aux épreuves 2 et 3 :

- Liste des modules auxquels vous êtes inscrit-e pour cette session si vous n'avez pas encore acquis tous les modules

Information relative au contenu du dossier de maîtrise :

La confidentialité des données est garantie. Ces données ne seront connues que des experts, le cas échéant des instances de recours. Tous les documents seront restitués à la candidate/au candidat après l'examen.